



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR "RÉADMISSION" (V.N.)

Le visa de réadmission permet l'entrée sur le territoire national, afin de poursuivre un séjour de longue durée, à durée déterminée ou indéterminée, aux étrangers résidant régulièrement en Italie et titulaires d'une carte ou d'un permis de séjour qui se trouvent accidentellement dépourvus de ces documents (vol, perte, etc.) et souhaitent rentrer en Italie, ou aux étrangers dont le permis de séjour a expiré (depuis moins de 60 jours), sous réserve de l'avis de la Questura italienne compétente.

Pour demander le visa, il faut présenter :

1. [Formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité d'au moins seize mois supérieur à la durée du séjour ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Déclaration de vol ou de perte déposée auprès des autorités locales de police compétentes ;
5. Déclaration du citoyen étranger confirmant le droit à la poursuite du séjour de longue durée en Italie.

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.